

# COMPTE-RENDU DU 18 DECEMBRE 2017

Mairie-18130 Dun Sur Auron

☎ 02 48 59 16 32

Fax 02 49 59 17 22

Date de convocation : 12 décembre 2017

Date d'affichage délibération : 19 décembre 2017

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	30
Votants	32

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, salle polyvalente de Bannegon, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

## **PRÉSENTS** :

Mmes Sylvie BOGUSLAWSKI. Marie-Claire BRANSARD. Mr Patrick de BRUNIER. Mmes Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Louis COSYNS. Xavier CREPIN. Jean-Marie DELEUZE. Claude DESOBLIN. Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Pierre LARDY. Michel LETROU. Mmes Danièle MARTINEZ. Joëlle MATHIEU. Angélique MINA. Mrs Michel MORIN. Yves PETIT. Bertrand PHILIPPON. Philippe PIET. René RASLE. Mme Marie-Pierre RICHER. Mr Gérard ROUZEAU. Mme Elodie TERRASSON. Mrs Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY. Mme Céline VINADELLE.

## **ABSENTS EXCUSÉS** :

Mrs Gaël BELLEUT. Jean-Michel BERTAUX. Jean-Marc CHANTEREAU. Mme Christelle DELOUCHE. Mr Julien VIGOT.

## **POUVOIRS** :

ont donné pouvoir :

Mr Gaël BELLEUT à Mr Michel LETROU.

Mr Julien VIGOT à Mme Marie-Pierre RICHER.

**SECRÉTAIRE : Mme Elodie TERRASSON**

*Le quorum étant atteint, Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte.*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Marie-Pierre RICHER, remercie Monsieur Claude DESOBLIN, Maire de Bannegon et les membres du Conseil Municipal d'accueillir le Conseil Communautaire.*

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017.**

Le compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 27 septembre 2017 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité.

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Madame Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente chargée des Affaires Scolaires, rappelle que la « participation aux frais de fonctionnement aux écoles pour les communes extérieures au périmètre de la Communauté de communes du Dunois » était :

<i>Classes Maternelles</i>				
2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
550.00 €	560,00 €	560,00 €	560.00 €	560.00 €
<i>Classes Primaires</i>				
2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
400,00 €	410,00 €	410.00 €	410.00 €	410.00 €

Conformément à l'avis de la Commission des Affaires Scolaires en date du 4 décembre 2017,

Le Conseil communautaire, propose, après en avoir délibéré, de maintenir la participation 2017/2018 à :

- 560.00 € pour un enfant de classe maternelle,
- 410.00 € pour un enfant de classe élémentaire.

#### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN D'APPRENTISSAGE DE NATATION POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Madame Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente chargée des Affaires Scolaires, rappelle qu'il y a lieu de fixer la « participation aux frais de fonctionnement du bassin d'apprentissage de natation pour les communes extérieures au périmètre de la Communauté de communes du Dunois ».

Conformément à l'avis de la Commission des Affaires Scolaires en date du 4 décembre 2017,

Le Conseil communautaire, propose, après en avoir délibéré de maintenir la participation 2017/2018 à **8.00 € par enfant**.

### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT A L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE DE DUN-SUR-AURON ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Madame Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente chargée des Affaires Scolaires, expose :

L'article 89 de la loi du 13 août 2004 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2005 indique que lorsque l'EPCI est compétent pour le fonctionnement des écoles publiques, il est substitué aux communes dans leurs droits et obligations à l'égard des établissements privés sous contrat.

Conformément à l'avis de la Commission des Affaires Scolaires en date du 4 décembre 2017 et après en avoir délibéré,

Je vous propose d'accorder, à l'école privée Sainte-Thérèse de Dun-sur-Auron pour les enfants du territoire intercommunal, une subvention au titre de l'année scolaire 2017/2018 de :

- 560,00 € pour un enfant de classe maternelle,
- 410,00 € pour un enfant de classe élémentaire.

Ces participations s'appliqueront également pour chaque élève du territoire scolarisé dans toute autre école privée.

↳ *Madame Marie-Claire BRANSARD rappelle les effectifs au 1er septembre 2017 :*

- *29 élèves en classe maternelle,*
- *46 élèves en classe élémentaire.*

### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES AU BÉNÉFICE DES COMMUNES EXTÉRIEURES**

Madame Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente chargée des Affaires Scolaires, expose :

Un certain nombre d'enfants domiciliés sur le territoire de la communauté de communes sont scolarisés dans différentes écoles hors territoire.

L'inscription des élèves conformément aux motifs déterminés par la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et le décret du 15 janvier 1998 génèrent pour la collectivité une participation aux dépenses de fonctionnement.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de participer aux dépenses de fonctionnement au bénéfice des communes extérieures lorsque la communauté de communes aura émis un avis favorable à la demande de dérogation.

- d'indexer ce financement sur les participations demandées aux communes hors territoire intercommunal pour les frais de scolarité des élèves et ne pourra par conséquent en aucun cas être supérieur à :

- ↳ 560,00 € pour un enfant de classe maternelle,
- ↳ 410,00 € pour un enfant de classe élémentaire.

## **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **DOTATIONS CRÉDITS SCOLAIRES**

Madame Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente chargée des Affaires Scolaires, expose :

Une dotation crédits scolaires est attribuée à chaque élève scolarisé dans une école publique du territoire intercommunal.

Le montant est calculé sur la base des effectifs scolaires inscrits au premier janvier de l'année scolaire en cours. Toute variation des effectifs (à la baisse ou à la hausse) constatée le jour de la rentrée scolaire au 1er septembre fera l'objet d'une diminution ou d'une majoration de crédits. Une liste nominative des élèves devra être transmise au service administratif au 1er janvier et au 1er septembre.

Je vous propose, après en avoir délibéré, de fixer cette dotation à 60.00 € par élève à compter du 1er janvier 2018.

Sont inclus dans cette dotation : les fournitures scolaires, les maintenances des matériels informatiques et photocopieurs, les communications téléphoniques (abonnement exclu), les timbres, carte prépayée, les abonnements aux divers ouvrages, les produits pharmaceutiques.

↳ *Madame Marie-Claire BRANSARD* précise que cette somme ne tient pas compte des différents investissements qui sont accordés en parallèle, que la communauté de communes prend en charge en complément les transports piscine, cinéma, l'exposition FRMJC et le spectacle annuel. Elle rappelle les différentes participations pour les sorties scolaires et les séjours. Elle conclut en indiquant que ce montant accordé par élève demeure supérieur aux dotations allouées par d'autres collectivités.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉNOVATION  
A L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN DES BOIS  
(salle de classe et sanitaires)  
DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR  
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
(annule et remplace la délibération n°2017-42)**

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Dans le cadre des travaux de rénovation (salle de classe et sanitaires) à l'école de Saint-Germain des Bois,

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR,
- d'autoriser Madame la Présidente à déposer la demande de subvention correspondante,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT
• Remplacement des menuiseries et pose de volets roulants	6 594.00
• Travaux de peinture et pose de dalles au sol	8 808.44
<b>TOTAL</b>	<b>15 402.44</b>
RECETTES	MONTANT HT
• Autofinancement	7 702.22
• Subvention Etat (DETR) 50 %	7 702.22
<b>TOTAL</b>	<b>15 402.44</b>

- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique que cette délibération est à nouveau présentée avec un complément de travaux qui permettra de prétendre à un financement au titre de la DETR.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **AUTORISATION DE SIGNATURES DES CONTRATS TYPES PAPIERS ET EMBALLAGES**

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les personnes visées au I de l'article L. 541-10-1 et celles visées à l'article R. 543-56 du code de l'environnement doivent contribuer à la gestion, respectivement, des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés et des déchets d'emballages ménagers.

Les personnes susvisées peuvent transférer leurs obligations en versant une contribution financière à une société agréée à cette fin par les pouvoirs publics. Cette dernière verse à son tour des soutiens financiers aux collectivités territoriales en charge du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des papiers graphiques a été adopté par arrêté du 2 novembre 2016 pris en application des articles L. 541-10, L. 541-10-1 et D. 543-207 à D. 543-211 du code de l'environnement. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018. Dans ce cadre, la collectivité s'engage notamment à mettre à jour les consignes de tri des papiers sur tous les supports et à déclarer les tonnages recyclés annuellement.

Côté emballages, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a été adopté par arrêté du 29 novembre 2016 pris en application des articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018 (Barème F). Dans ce cadre, la collectivité s'engage notamment à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri. Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau. A cette fin, la collectivité choisit librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

La société Citeo (SREP SA), issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages, bénéficie, pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, Citeo a élaboré, pour chacune des deux filières, un contrat type proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Par la présente délibération, il est proposé d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats types proposés par Citeo (SREP SA) pour chacune des filières papiers graphiques et emballages ménagers.

Je vous propose, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-41-3

Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541-10, L. 541-10-1, D. 543-207 à D. 543-212-3 et R.543- 53 à R.543-65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA) :

- d'opter pour la conclusion du contrat type collectivité proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques et d'autoriser Madame la Présidente à signer, par voie dématérialisée, ledit contrat type avec Citeo (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2018.

- d'opter pour la conclusion du contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière emballages ménagers et d'autoriser Madame la Présidente à signer, par voie dématérialisée, le contrat CAP 2022 avec Citeo (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2018.

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* précise que la société *CITÉO* est issue de la fusion entre *ECO-FOLIO* et *ECO-EMBALLAGES* et propose la signature d'un nouveau contrat permettant la validation d'un nouveau barème de soutien (barème F) à compter du 1er janvier 2018. Ce dernier serait légèrement moins favorable mais il indique que la collectivité a tout intérêt à signer.

↳ *Monsieur Philippe PIET* demande la durée de ce contrat.

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* répond qu'il n'y a pas de durée que ces contrats sont proposés par l'Etat.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **CRÉANCES ÉTEINTES** **Budget annexe "Ordures Ménagères-Déchetterie"**

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, indique qu'à la demande de Madame Karine PLAT, Inspecteur des Finances Publiques, il y a lieu d'autoriser le mandatement au titre des créances éteintes, article 6542, des sommes suivantes :

Dossier 1126234673	Exercice 2013/2014	1 046.51 €
Dossier 1133991575	Exercice 2013/2014	410.77 €
Dossier 1103192399	Exercice 2016	166.67 €
Dossier 1148652647	Exercice 2015/2016	363.67 €
Dossier 1104712903	Exercice 2016	36.50 €

Ces écritures s'imposent à la collectivité à la suite d'une décision de justice qui admet qu'aucune action en recouvrement ne sera possible.

Monsieur le Vice-président propose aux membres présents, après en avoir délibéré :

- d'autoriser, au titre des créances éteintes, le mandatement des sommes énoncées ci-dessus.

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL rappelle que ces créances inscrites au titre des créances éteintes ne peuvent plus faire l'objet d'une procédure de recouvrement.*

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères-Déchetterie"

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, donne lecture de l'état des produits irrécouvrables dressé par Madame Karine PLAT, Inspecteur des Finances Publiques. Elle demande l'admission en non valeur, et par suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci- après reproduites.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrements ; que les redevables concernés justifient, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, des poursuites exercées sans résultats :

Après avoir entendu le rapport du Vice-président,

Vu également les pièces à l'appui,

Monsieur le Vice-président propose aux membres présents, après en avoir délibéré, d'admettre en non valeur les listes suivantes arrêtées à la date du 27/11/2017 :

Liste 2769340211-2017 (années 2009 à 2017)	9 091.98 €
--	------------

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



**BARÈME DES REDEVANCES  
ORDURES MÉNAGÈRES-DÉCHETTERIE  
ANNÉE 2018  
BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères-Déchetterie"**

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Conformément à l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 4 décembre 2017,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de retenir au titre de la redevance ordures ménagères-déchetterie pour l'année 2018, le barème suivant :

TYPES	FOYERS	TARIFS 2018											
		Annuels	CAS PARTICULIERS										
			1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois
<i>Résidences Principales</i>	<b>1 personne</b>	<b>132.00</b>	11.00	22.00	33.00	44.00	55.00	66.00	77.00	88.00	99.00	110.00	121.00
	<b>2 personnes</b>	<b>191.00</b>	15.91	31.82	47.73	63.64	79.55	95.46	111.37	127.28	143.19	159.10	175.01
	<b>3 personnes</b>	<b>226.00</b>	18.83	37.66	56.49	75.32	94.15	112.98	131.81	150.64	169.47	188.30	207.13
	<b>4 personnes et +</b>	<b>244.00</b>	20.33	40.66	60.99	81.32	101.65	121.98	142.31	162.64	182.97	203.30	223.63
<b>Résidences Secondaires</b>		<b>132.00</b>	11.00	22.00	33.00	44.00	55.00	66.00	77.00	88.00	99.00	110.00	121.00
<b>Redevances Forfaitaires *</b>		<b>72.00</b>	6.00	12.00	18.00	24.00	30.00	36.00	42.00	48.00	54.00	60.00	66.00
* Famille d'accueil, artisanat, commerce, industrie, agriculture, service, tourisme....													
<b>REDEVANCES FORFAITAIRES</b>													
<i>EHPAD de Dun-sur-Auron</i>											<b>3 249.00 €</b>		
<i>Collège le Colombier de Dun-sur-Auron</i>											<b>1 627.00 €</b>		
<i>Ecole maternelle, Ecole primaire de Dun-sur-Auron</i>											<b>541.00 €</b>		
<i>Ecole de St Germain des Bois, Ecole de Senneçay, Ecole de Thaumiers, Ecole Sainte-Thérèse de Dun-sur-Auron</i>											<b>216.00 €</b>		
<i>Ecole de Bannegon, Ecole de Chalivoy-Milon, Ecole d'Osmery, Ecole de Raymond</i>											<b>108.00 €</b>		

PS : il est rappelé que les familles d'accueil sont facturées :

- d'une part au titre de la redevance forfaitaire en tant que « famille d'accueil »

et

- d'autre part au titre de la redevance sur la résidence principale conformément à la composition du foyer.

### **CAS PARTICULIERS**

#### **Remarques :**

- ↵ La situation est appréciée au mois : tout mois commencé est dû dans sa totalité.
- ↵ Aucune autre demande de révision de la redevance catégorie « Résidence Principale » ne sera prise en considération en dehors des cas énumérés ci-dessous.

#### **DÉCÈS**

- ↵ Le tarif de la redevance initialement appliqué est maintenu du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la fin du mois du décès.
- ↵ La période restante allant du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date du décès au 31 décembre de l'année considérée fait l'objet soit :
  - d'une annulation si la redevance initiale concerne la tranche RP 1 personne.
  - d'une réduction calculée sur la tranche inférieure définie en fonction de la nouvelle composition du foyer après décès.

#### **NAISSANCES**

- ↵ Chaque enfant né au cours de l'exercice considéré fait l'objet d'un titre complémentaire.
- ↵ Le montant de ce titre :
  - coïncide avec la période allant du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la naissance au 31 décembre de l'exercice concerné.
  - s'appuie sur la tranche supérieure définie en fonction de la nouvelle composition du foyer après naissance.

#### **GARDE ALTERNÉE DES ENFANTS**

Dans le cas d'une garde alternée, la redevance sera proratisée (sur présentation d'un justificatif).

#### **DÉMÉNAGEMENT**

##### **- De l'ensemble du foyer :**

- ↵ En cas de déménagement définitif de l'ensemble des membres du foyer, le tarif de la redevance établie au 1<sup>er</sup> janvier est maintenu jusqu'à la fin du mois du déménagement.
- ↵ La réduction de la redevance s'applique à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date du déménagement.

- De l'un ou de plusieurs membres du foyer :

- ↪ En cas de déménagement définitif de l'un ou de plusieurs membres du foyer, le tarif de la redevance établie au 1<sup>er</sup> janvier est maintenu jusqu'à la fin du mois du déménagement.
- ↪ La période restante allant du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date du départ de l'un ou de plusieurs membres du foyer au 31 décembre de l'année considérée fait l'objet d'une réduction calculée sur la tranche inférieure définie en fonction de la nouvelle composition du foyer après départ.

### **HOSPITALISATION ≥ A 3 MOIS**

En cas d'hospitalisation ≥ à trois mois consécutifs, le tarif de la redevance établie au 1<sup>er</sup> janvier est maintenu jusqu'à la fin du mois d'admission constatée par justificatif médical.

La réduction de la redevance s'applique à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date d'hospitalisation.

### **EMMÉNAGEMENT**

En cas d'emménagement d'un foyer, la redevance est due à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date d'arrivée sur le territoire de la C.C. du Dunois.

### **RÉSIDENCES SECONDAIRES**

- ↪ La situation est appréciée au mois : tout mois commencé est dû dans sa totalité. Une révision sera appliquée en cas de vente (sur présentation d'un justificatif).

### **REDEVANCES FORFAITAIRES**

*Famille d'accueil, artisanat, commerce, industrie, agriculture, service, tourisme...*

- ↪ La situation est appréciée au mois : tout mois commencé est dû dans sa totalité. Une révision sera appliquée en cas de cessation d'activité (sur présentation d'un justificatif).

### **ENTREPRISES**

Les entreprises qui disposent de leur propre prestataire seront exonérées sur présentation d'un justificatif et cela chaque année.

↪ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL explique que plusieurs propositions ont été étudiées et qu'une baisse de 5% a été retenue par la commission et par conséquent soumise à l'approbation des membres présents. Il précise qu'il est également proposé une modification sur le mode de calcul des redevances forfaitaires (résidence secondaire, famille d'accueil, artisanat, commerce, industrie, agriculture, service, tourisme...) que ces dernières seront calculées au mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur présentation d'un justificatif.*

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'autoriser les virements de crédits suivants :

Libellés	Comptes		Montants
Eau et assainissement	Dépenses	60611	- 2 000.00 €
Contrats de prestations de services	Dépenses	611	- 5 000.00 €
Bâtiments publics	Dépenses	615221	- 3 000.00 €
Concours divers	Dépenses	6281	- 3 000.00 €
Autres contributions	Dépenses	65548	+ 5 700.00 €
Autres contributions obligatoires	Dépenses	6558	+ 7 300.00 €

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE* indique que le budget est un acte de prévision et qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### CRÉATION DE POSTE

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

La Maison de services au public (MSAP) sera opérationnelle au cours du 1er trimestre 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 3- alinéa 1.

Considérant la nécessité de créer un emploi à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-alinéa 1 de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de dix-huit mois consécutifs.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif contractuel à temps non complet à 24/35<sup>ème</sup> ou à temps complet à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er février 2018.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique qu'une MSAP exige un temps de présence de 24 heures minimum mais que la personne qui serait recrutée pourrait effectuer en complément quelques tâches administratives pour l'office de tourisme.  
↳ **Madame Sylvie BOGUSLAWSKI** demande si un appel à candidature a eu lieu ?  
↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise qu'une personne a été reçue mais que toutes les personnes à la recherche d'un emploi peuvent transmettre leur candidature.  
↳ **Monsieur Philippe PIET** demande quel est le niveau requis ?  
↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** répond que la personne devra avoir un bon relationnel car elle accompagnera les administrés dans différentes démarches.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 et en application de la délibération n° 2014-24 je vous rends compte des décisions que j'ai été amenée à prendre :

#### → GARDIENNAGE DE LA DECHETTERIE

CTSP - CENTRE 147 Route des 4 vents 18000 BOURGES	Convention de prestations de gardiennage de la déchetterie (Haut de Quai) du 1er janvier au 31 décembre 2018 (renouvelable une fois)	33 000.00 € HT
---	---	----------------

2. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 et en application de la délibération n° 2014-25 je vous rends compte des décisions que j'ai été amenée à prendre au titre du recours à l'emprunt :

CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE 8 allée des Collèges 18000 BOURGES	EMPRUNT A MOYEN TERME cotation Gissler1A Durée : 30 ans - Taux 1.81 %	
	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	450 000 €

#### **GARDIENNAGE DE LA DÉCHETTERIE :**

- ↳ *Madame Sylvie BOGUSLAWSKI* signale que la gardienne de la déchetterie n'est pas toujours très agréable avec les usagers et qu'elle ne sort pas de sa cabane.
- ↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* indique qu'il n'a pas de mauvais échos que le travail qu'elle effectue est très compliqué mais qu'il s'engage à lui transmettre ces remarques.
- ↳ *Madame Elodie TERRASSON* fait remarquer qu'il s'agit d'un travail bien délicat.
- ↳ *Madame Joëlle MATHIEU* demande de quel type de contrat cette personne bénéficie ?
- ↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* rappelle que la collectivité n'est pas employeur et que cette personne dispose d'un contrat d'intérim.
- ↳ *Madame Joëlle MATHIEU* indique qu'elle avait entendu dire que cette personne était recrutée en intérim et payée à la journée.

#### **AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE :**

- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique qu'un courrier conjoint du Président de Berry Numérique et d'elle-même a été adressé à Orange afin de les alerter sur les différents problèmes de connexion rencontrés par la population de Bannegon.

## **ELECTIONS DES DÉLÉGUÉ(E)S TITULAIRES ET DES DÉLÉGUÉ(E)S SUPPLÉANT(E)S AU SIAB3A**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

« Conformément à l'Arrêté Préfectoral n°2017-1-1359 du 17 octobre 2017 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron (SIAB3A) par la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur les bassins versants de l'Auron et de l'Airain), il y a lieu, en raison du principe de représentation substitution de procéder à l'élection de 17 délégué(e)s titulaires et 17 délégué(e)s suppléant(e)s qui siégeront à compter du 1er janvier 2018.

*L'élection s'effectue à bulletin secret uninominal, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.*

### **Election 1er(e) délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Claude DESOBLIN** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	03
Nombre de suffrages exprimés	29
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Claude DESOBLIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 2<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Xavier GILBERTON** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	06
Nombre de suffrages exprimés	26
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Xavier GILBERTON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### Election 3<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Pierre THIGOULET ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Pierre THIGOULET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### Election 4<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Guy VANDECASTEELE ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	31
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Guy VANDECASTEELE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.



### Election 5<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- Monsieur Stéphane DUVIVIER ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	28
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Stéphane DUVIVIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

☞ **Monsieur Bertrand de GANAY** quitte la séance et donne pouvoir à **Madame Elodie TERRASSON**.

### Election 6<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- Monsieur Philippe PIET ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	05
Nombre de suffrages exprimés	27
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Philippe PIET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 7<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Arnaud de GANAY** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	28
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Arnaud de GANAY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 8<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Madame Thérèse BOUDOT** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Madame Thérèse BOUDOT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **déléguée titulaire**.

### **Election 9<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Claude-Henri NONET ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Claude-Henri NONET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 10<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Xavier CREPIN fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	28
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Xavier CREPIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 11<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Yves PETIT ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Yves PETIT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 12<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Emmanuel GAUGUÉ ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	06
Nombre de suffrages exprimés	26
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Emmanuel GAUGUÉ** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 13<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Michel MORIN ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	05
Nombre de suffrages exprimés	27
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Michel MORIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 14<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Christian FOUQUET ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	28
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Christian FOUQUET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 15<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Pascal CHARPENTIER fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Pascal CHARPENTIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 16<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Madame Christine CARTIER ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Madame Christine CARTIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **déléguée titulaire**.

### **Election 17<sup>ème</sup> délégué(e) titulaire**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Jean-Marie DELEUZE ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	07
Nombre de suffrages exprimés	25
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Jean-Marie DELEUZE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election 1er(e) délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Serge MORAT ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	04
Nombre de suffrages exprimés	28
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Serge MORAT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

✚ **Monsieur Guy VANDECASTEELE** quitte la séance et donne pouvoir à **Madame Marie-Claire BRANSARD**.

### **Election 2<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	06
Nombre de suffrages exprimés	26
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>
<b>Mr Pierre de JOUVENCEL</b>	<b>25</b>
<b>Mme Joëlle MATHIEU</b>	<b>01</b>

Après dépouillement, **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### **Election 3<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Madame Laurence JANVIER** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	03
Nombre de suffrages exprimés	29
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>



Après dépouillement, **Madame Laurence JANVIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **déléguée suppléante**.

#### **Election 4<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Daniel RONDIER** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Daniel RONDIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

#### **Election 5<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Rémi BOURRET** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	03
Nombre de suffrages exprimés	29
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Rémi BOURRET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### **Election 6<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Michel LETROU** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Michel LETROU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### **Election 7<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Hubert de GANAY** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>
<b>Mr Hubert de GANAY</b>	<b>29</b>
<b>Mr Bertrand de GANAY</b>	<b>01</b>

Après dépouillement, **Monsieur Hubert de GANAY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### **Election 8<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Bertrand PHILIPPON** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	08
Nombre de suffrages exprimés	24
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Bertrand PHILIPPON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### **Election 9<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Patrick de BRUNIER** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	31
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Patrick de BRUNIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### **Election 10<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Madame Caroline de BELLESCIZE ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Madame Caroline de BELLESCIZE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **déléguée suppléante**.

### **Election 11<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Serge OLLIVIER ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Serge OLLIVIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### Election 12<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- Monsieur Christian HENOT ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	03
Nombre de suffrages exprimés	29
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, Monsieur Christian HENOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué suppléant.

### Election 13<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- Monsieur Loïc de JACQUELOT ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	03
Nombre de suffrages exprimés	29
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, Monsieur Loïc de JACQUELOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué suppléant.

### **Election 14<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Madame Marie-Claire BRANSARD ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	31
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Madame Marie-Claire BRANSARD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **déléguée suppléante**.

### **Election 15<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Patrice MERCIER ayant fait acte de candidature.**
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	03
Nombre de suffrages exprimés	29
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Patrice MERCIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

### **Election 16<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Madame Angélique MINA** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	31
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Madame Angélique MINA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **déléguée suppléante**.

### **Election 17<sup>ème</sup> délégué(e) suppléant(e)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- **Monsieur Marc BARCELONNE** ayant fait acte de candidature.
- Madame la Présidente enregistre la candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	32
Bulletins nuls ou blancs	02
Nombre de suffrages exprimés	30
<b>Majorité absolue</b>	<b>17</b>

Après dépouillement, **Monsieur Marc BARCELONNE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** remercie l'ensemble des membres présents pour leur patience.

## **Informations**

### **MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE REGLEMENTATION SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR (QAI).**

*A la suite d'une réunion de la commission consultative du SDE 18, Monsieur Hubert de GANAY informe d'une nouvelle réglementation sur la qualité de l'air à compter du 1er janvier 2018 pour les établissements recevant des enfants de moins de 6 ans (crèches, écoles, cantines...).*

*Ce contrôle sera obligatoire et s'étendra au fur et à mesure du temps à l'ensemble des bâtiments recevant du public. Le SDE 18 envisage de se porter candidat pour réaliser cette prestation pour les collectivités.*

### **DÉPART DE MADAME MARTINEZ.**

*Avant de clore la séance, Madame Marie-Pierre RICHER donne la parole à Madame Danièle MARTINEZ qui a mis fin à ses fonctions de conseillère municipale et a par conséquent siégé pour la dernière fois au conseil communautaire.*

*↳ Madame Danièle MARTINEZ indique qu'elle a siégé avec plaisir au sein du conseil communautaire où tout s'est fait dans le respect de l'autre et de ses idées.*

*↳ Madame Marie-Pierre RICHER remercie Madame Danièle MARTINEZ pour son apport constructif tout au long des différents débats.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

*La Présidente,*

*Marie-Pierre RICHER.*

*La Secrétaire,*

*Elodie TERRASSON*